

Procès-verbal de la réunion du Comité de Sécurité publique de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le jeudi 26 septembre 2013, à 10 h, à la salle de conférence des travaux publics et ingénierie du 350A, montée de l'Église, L'Île-Bizard.

**Étaient présents :**

Messieurs Christopher Little, Président  
Richard Bélanger, maire d'arrondissement  
Sébastien Rochon, Capitaine – Sécurité publique  
Marcel Bélanger, Contremaître  
Francis Malenfant, PDQ 3  
Stéphane Robitaille, SIM  
Jean-Pierre Tanguay, représentant pour Sainte-Geneviève  
Lise Laliberté, Secrétaire du comité

**Absent :** Jacques Legault, représentant pour L'Île-Bizard  
Julie Dupré, PDQ 3  
Stéphane Bernaquez, Chef de division – aménagement urbain et sécurité publique

**Était également présente :** M. et Mme Alexander – rue Pierre-Boileau (item 3)  
M. Khan – Parc St-Pierre à Sainte-Geneviève (item 4)

---

Début de la réunion : 10 h 05

Monsieur Christopher Little souhaite la bienvenue à tous et toutes et demande à chacun de se présenter afin que les résidents présents puissent connaître les membres du Comité.

**1) Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 26 septembre 2013 :**

- Item 23 – Varia : Passage piétonnier et arrêt sur Bord-du-Lac près de Des Cageux (F. Malenfant)
- Panneau « stationnement interdit » en mauvais état près du stationnement G rue Closse (C. Little)

***Il est proposé par Marcel Bélanger et appuyé par Francis Malenfant d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 26 septembre 2013.***

**2) Adoption du procès verbal de la réunion du 10 juillet 2013 :**

***Il est proposé par Sébastien Rochon et appuyé par Stéphane Robitaille d'adopter le procès verbal de la réunion du comité de Sécurité publique du 10 juillet 2013.***

**3) Problème de vitesse rue Pierre-Boileau :**

M. Alexander explique que le nouvel arrêt qui sera installé prochainement sur Pierre-Boileau est beaucoup trop près de l'arrêt existant au coin des rues Pierre-Boileau et Cherrier. Stéphane Robitaille explique à M. et Mme Alexander les raisons pour lesquelles le SIM n'est pas favorable à l'installation de dos d'âne sur les rues. Marcel Bélanger fait part de la problématique sur cette rue. L'étude faite durant l'été n'est pas concluante étant donné la période à laquelle l'étude a été faite (période des vacances estivales). Une autre étude sera faite la semaine prochaine. Suite à cette 2<sup>e</sup> étude, Marcel Bélanger en fait la promesse aux citoyens présents qu'il trouvera la bonne mesure de modération de la circulation pour ce secteur. Catherine Gingras mentionne qu'elle a entendu parler de dos d'âne qui sont plus allongés et qui sont plus adéquats pour les véhicules d'urgence. Stéphane Robitaille mentionne qu'effectivement ce genre de dos d'âne est plus efficace mais demeure quand même une problématique autant pour les véhicules d'urgence que pour le déneigement fait par les employés cols bleus lors de tempêtes de neige. Francis Malenfant mentionne qu'il portera une attention particulière dans ce secteur.

**4) Accès au parc St-Pierre et vitesse sur le rue Aumais :**

Monsieur Khan explique son problème au niveau de l'accès au parc St-Pierre de Sainte-Geneviève et de la vitesse des automobilistes sur la rue Aumais. Il mentionne qu'il a parlé à beaucoup de voisins qui seraient prêts à signer une pétition car il y a beaucoup trop de vitesse dans ce secteur où est situé un parc où des enfants vont jouer. Les citoyens du secteur ont peur à un accident. Sébastien Rochon lui explique le protocole. Une étude sera faite après celle sur la rue Pierre-Boileau, ce qui nous permettra de constater s'il y a excès de vitesse ou non. En plus, il ira installer, cet après-midi même, la roulotte-radar sur la rue Aumais à Sainte-Geneviève, près du parc.

Pour ce qui est du problème du parc St-Pierre. Monsieur Khan mentionne qu'il a des problèmes avec l'accès à ce parc depuis des années. Beaucoup de jeunes traînent dans ce parc très tard. Ils font beaucoup de bruit, boivent de la bière et fument. Il retrouve des bouteilles de bière un peu partout sur sa propriété (photos à l'appui). Il explique qu'il a même proposé au maire et à la directrice de l'arrondissement d'installer une serrure à la clôture. Il se propose de la barrer et la débarrer à tous les jours aux heures d'ouverture et fermeture du parc. Christopher Little et Sébastien Rochon iront voir sur place et communiqueront avec M. Khan par la suite.

**5) Rue Robert – interdiction de stationner du côté nord :**

Sébastien Rochon explique la problématique sur cette rue. Les citoyens veulent des vignettes mais il ne peut leur en donner à cause des panneaux. Marcel Bélanger doit modifier les pancartes pour y inscrire « avec vignette seulement ».

**6) Terrasse Pagé – ajout d'un panneau d'arrêt sur Bord-du-Lac (demande d'un citoyen) :**

La problématique ici est qu'une haie bloque la visibilité et cette haie n'appartient peut-être pas à l'arrondissement. Marcel Bélanger fera une vérification et contactera Christopher Little par la suite.

**7) Descente de bateaux Terrasse-Pagé – obstruée par l'arrondissement :**

Marcel Bélanger informe que ce n'est pas une descente pour bateaux mais plutôt un accès à l'eau pour les petites embarcations du genre kayak et canoë. Le nettoyage a été fait par des employés de l'arrondissement et Christopher Little a même montré des photos à la plaignante.

**8) Espace de stationnement sur Pierre-Boileau, Closse et Blaise – vignette sectorielle :**

Sébastien Rochon explique la problématique. Plusieurs résidents de ce secteur n'utilisent pas les vignettes et se stationnent plus près de leur domicile au lieu d'utiliser les espaces de stationnement attribués par les vignettes. Une lettre sera préparée et envoyée aux résidents du secteur afin de les sensibiliser à respecter la vignette et l'espace de stationnement assignés. L'idée d'instaurer des vignettes sectorielles pourrait être bonne pour ce secteur. Le tout sera fait au printemps. Concernant l'espace entre Closse et Blaise, nous allons autoriser le stationnement en tout temps.

**9) Panneau d'arrêt sur Pierre-Boileau et Closse :**

L'arrêt sera installé le 21 octobre. La période d'affichage d'une nouvelle signalisation est de 30 jours donc au 21 octobre, l'arrêt pourra être installé.

**10) Suivi – rue Colombier :**

Catherine Gingras fait un suivi suite à sa demande d'installation de mesures de modération de la circulation sur cette rue. Suite à l'étude de circulation faite sur cette rue, les résultats étaient concluants donc des bollards ont été installés. Elle mentionne que cela fait une différence mais qu'il serait important d'en installer d'autres sur cette rue. Marcel Bélanger l'informe des endroits où il pourrait en installer d'autres et propose même de faire des lignes axiales au sol. Catherine Gingras explique que quand Christopher Little et Sébastien Rochon sont allés la rencontrer sur place, ils ont discuté de la possibilité d'installer des bollards en bordure de rue. Elle a fait des recherches auprès du MTQ concernant l'installation de bacs à fleurs au centre de la rue ou sur la rue. Le MTQ ne semble pas dire que cela est illégal mais il semble y avoir un « flou » à ce niveau. Elle demande pourquoi nous ne prendrions pas la rue Colombier comme rue pilote? Un nouveau projet sera discuté au printemps prochain.

**11) Nouvelle caserne :**

Stéphane Robitaille informe que nous aurons une toute nouvelle caserne qui desservira le secteur de Sainte-Geneviève. Elle sera située au coin de la rue Château-Pierrefonds et du boulevard Pierrefonds. Elle sera en fonction vers la mi-novembre et comprendra une pompe, une citerne et une échelle.

**12) Non respect de la signalisation par les cyclistes :**

Une résidente se plaint que les cyclistes ne respectent pas la signalisation au feu de circulation au coin de Jacques-Bizard et Cherrier. Les principaux fautifs sont les vrais adeptes de cyclisme avec leur vélo dispendieux.....Francis Malenfant portera une attention particulière.

**13) Système de communication – plainte d'une citoyenne :**

Sébastien Rochon explique cette plainte. La décision a été prise par l'arrondissement d'utiliser le 311. Si les gens appuient sur le 1 après avoir fait la demande de l'arrondissement, ils seront automatiquement transférés au bureau de la Sécurité publique.

**14) Non respect de la signalisation – rue Macquet :**

Catherine Gingras propose de changer l'arrêt de place. Elle dit que la raison pour laquelle c'est dangereux dans ce secteur est que l'arrêt est situé après la piste cyclable. Marcel Bélanger informe que c'est impossible de déplacer l'arrêt. Par contre, une demande d'élagage de la haie sera faite au citoyen et en avril 2014, un marquage au sol sera fait et des bollards seront installés, ce qui devrait améliorer la situation.

**15) Vitesse rue Brayer – proposition d’une citoyenne :**

Sébastien Rochon informe qu’il a expliqué à la plaignante que nous ne pouvons pas faire de dessins au sol. La roulotte-radar a été installée mais sans succès. Une étude sera faite après celle sur la rue Pierre-Boileau et la rue Aumais. Nous nous assurerons qu’un panneau « impasse » soit installé dans le cul-de-sac.

**16) Plainte – parc du Boisé – activité plein-air :**

Sébastien Rochon mentionne que des citoyens se plaignent concernant l’utilisation des espaces de la rue. Les utilisateurs du parc qui font le cardio plein-air se stationnent sur cette rue et commencent leur entraînement avant d’entrer dans le parc. La principale plaignante veut une réponse écrite officielle du Comité mentionnant la décision de tolérer la situation et les raisons d’une telle tolérance. Il contactera l’organisation du cardio plein-air afin de proposer peut-être de déplacer ses activités au CSSR.

**17) Plainte vitesse rue Pierre-Marc-Masson :**

Une étude de circulation a été faite sur cette rue (voir item suivant) et les résultats ne sont pas concluants.

**18) Rapport d’étude de circulation rue Pierre-Marc-Masson :**

Le rapport de l’étude de circulation démontre qu’il n’y a pas d’excès de vitesse sur cette rue donc aucune mesure de modération de la circulation ne sera installée.

**19) Rapport d’étude de circulation rue Pierre-Boileau :**

Le rapport de l’étude de circulation démontre qu’il n’y a pas d’excès de vitesse sur cette rue par contre, la période à laquelle l’étude a été faite n’était pas vraiment bonne (période des vacances estivales). Une autre étude sera faite débutant le mercredi 2 octobre et se terminant le dimanche 6 octobre minuit.

**20) Plaintes de citoyens – vitesse sur les rues suivantes :**

**Gouin / De la Caserne :** Sébastien Rochon a déjà installé la roulotte-radar dans ce secteur. Marcel Bélanger informe qu’un marquage de la chaussée sera fait dans ce secteur prochainement.

**Louise-Bizard :** La roulotte-radar a été installée 2 fois dans ce secteur et l’étude de circulation exécutée à la fin de l’année 2012 n’a pas été concluante.

**Closse :** Il n’y aura pas d’étude de circulation sur cette rue.

**Cherrier, près du 2995 :** Sébastien Rochon informe qu’il est quasi impossible d’installer la roulotte-radar dans ce secteur. Une étude de circulation sera faite cette année, après les 3 autres études, si la température nous le permet, sinon, cette étude sera la première sur la liste au printemps prochain.

**21) Grandeur des espaces de stationnement rue Closse :**

Ce dossier sera joint au dossier de vignettes sectorielles. Marcel Bélanger avise que la grandeur des espaces de stationnement sera uniformisée, si cette décision est prise, et le résultat sera qu’il y aura moins d’espaces de stationnement. La norme de grandeur d’une case de stationnement est de 18 pieds.

**22) Montée de l'Église coin Chevremont – arrêt non respecté et autre :**

Une attention particulière du SPVM sera apportée dans ce secteur. Pour ce qui est du marquage, Marcel Bélanger avise qu'il sera fait prochainement.

**23) Varia :**

- Passage piétonnier et arrêt sur Bord-du-Lac près de Des Cageux (F. Malenfant) : Francis Malenfant explique que le passage piétonnier où est situé l'arrêt sur Bord-du-Lac près Des Cageux est dangereux car les automobilistes ne font pas l'arrêt et ne respectent donc pas le passage piétonnier. Il mentionne également que l'arrêt n'est pas légal. Marcel Bélanger informe qu'au printemps prochain, il devrait avoir des panneaux solaires pour les traverses piétonnières. Cela pourrait aider énormément. Ce sujet sera rediscuté au printemps prochain et l'arrêt sera enlevé.
- Panneau « stationnement interdit » en mauvais état près du stationnement G rue Closse (C. Little) : Sébastien Rochon informe que cela a été fait ou le sera très prochainement.

**24) Levée de l'assemblée :**

*Il est proposé par Catherine Gingras et appuyé par Jean-Pierre Tanguay de levée l'assemblée à 12 h 25.*



---

Christopher Little  
Président



---

Sébastien Rochon  
Capitaine – Sécurité publique